

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ORLEANS - 4502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2024 - 5201 - 2019 B 00087 - 835 274 192 - A.G.C.E

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 18 juin 2024, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur JANOIS THIERRY.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Est présent :

- Monsieur JANOIS THIERRY, propriétaire de 510,00 actions, représentant 510 voix, Président de la société.

Est représenté :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, propriétaire de 490,00 Actions, représentant 490 voix ;

Soit au total 1 actionnaire présent et 1 actionnaire représenté, totalisant 1000 Actions sur les 1000 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

9 N-5

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 878,29 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 878,29 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 82 269,82 Euros, formant un résultat affectable de 83 148,11 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 83 148,11 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours du ou des exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €

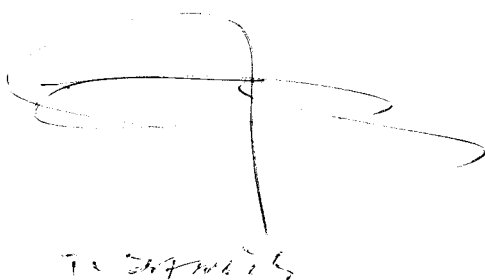
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

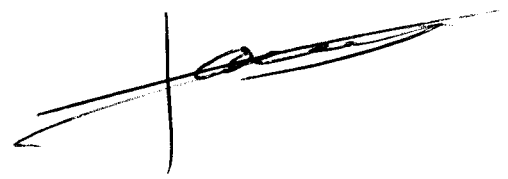
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à SAINT-CYR-EN-VAL,
Le 18/06/2024.

Signatures des actionnaires :



N. JANDIS



N. JANDIS

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 18 juin 2024, les actionnaires de la société A.G.C.E se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 10 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur JANOIS THIERRY.

Le Président constate que :

Est présent :

- Monsieur JANOIS THIERRY, représentée par , propriétaire de 510,00 actions, représentant 510 voix, Président de la société.

Est représenté :

- Monsieur JANOIS NICOLAS, propriétaire de 490 actions, représentant 490 voix ;

Soit au total 1 actionnaire présent et 1 actionnaire représenté, totalisant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion.

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

Le Président rappelle à l'assemblée **l'ORDRE DU JOUR :**

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2023.

- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

9

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 878,29 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 878,29 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 82 269,82 Euros, formant un résultat affectable de 83 148,11 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 83 148,11 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

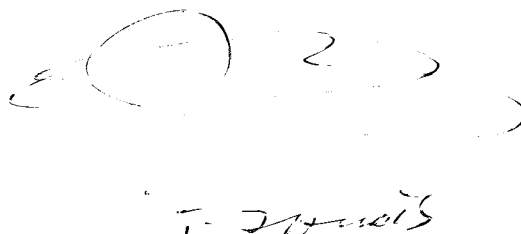
- Clôture au 31/12/2022 : NEANT

- Clôture au 31/12/2021 : NEANT

- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 18/06/2024.



Handwritten signature and date: 18/06/2024

A.G.C.E

SAS au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 176 RUE DE VIENNE 45590 SAINT-CYR-EN-VAL

RCS n°835274192- RCS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers actionnaires,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la réglementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 878,29 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 72 000,00 Euros hors taxes contre 67 000,00 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 5 000,00 Euros pour une variation de 7,46%.

Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 72 000,44 Euros contre 67 001,21 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 4 999,23 Euros pour une variation de 7,46%.

Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 69 267,73 Euros contre 57 160,08 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 12 107,65 Euros pour une variation de 21,18%.

Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 2,50 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2,50 Euros.

Les charges financières au cours de cet exercice sont de 1 466,92 Euros contre 1 889,24 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 422,32 Euros pour une variation de -22,35%.

Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 200,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 200,00 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 30 688,15 Euros contre 27 165,99 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 3 522,16 Euros pour une variation de 12,97%.
- Les liquidités sont de 2 656,85 Euros contre 7 360,80 Euros l'exercice précédent; soit une

9

diminution de -4 703,95 Euros pour une variation de -63,91%.

Pour cet exercice :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 35,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 35,00 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 54 475,86 Euros contre 43 180,49 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 11 295,37 Euros pour une variation de 26,16%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 1 645,78 Euros contre 1 170,48 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 475,30 Euros pour une variation de 40,61%.
- Les salaires et traitements sont de 10 014,23 Euros contre 10 881,96 Euros l'exercice précédent; soit une diminution de 867,73 Euros pour une variation de -7,97%.
- Les charges sociales sont de 751,71 Euros contre 180,21 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 571,50 Euros .
- Les dotations aux amortissements sont de 2 304,53 Euros contre 1 742,08 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 562,45 Euros pour une variation de 32,29%.
- Les autres charges sont de 40,62 Euros contre 4,86 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 35,76 Euros .
- Le résultat bénéficiaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 est de 878,29 Euros.
- L'effectif est de 1 salarié.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :

- Installations et agencements divers : 1 621,70 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 807,50 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu au cours de cet exercice.

Dépenses affectées en recherche et développement

Eu égard à l'article L232-1 du code de commerce, la société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements survenus après la clôture de l'exercice

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport est établi.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Aucune évolution et/ou perspective d'avenir n'a été réalisée depuis l'ouverture de l'exercice.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 878,29 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 82 269,82 Euros, formant un résultat affectable de 83 148,11 Euros, l'assemblée générale propose de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 83 148,11 Euros ;

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

7

- Clôture au 31/12/2022 : NEANT
- Clôture au 31/12/2021 : NEANT
- Clôture au 31/12/2020 : 60 000,00€

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La Présidence.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

T. J. J. J. J.

(1)

BILAN - SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		A.G.C.E		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		176 RUE DE VIENNE		45590 SAINT-CYR-EN-VAL	
SIRET		8 3 5 2 7 4 1 9 2 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	14 264	030	7 010
	Immobilisations financières* (1)	040	381 592	042	381 592
	Total I (5)	044	395 856	048	7 010
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052
		Marchandises *	060		062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	24 200	070	24 200
		072	6 488	074	6 488
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 657	086	2 657
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	33 345	098	33 345
	Total général (I + II)	110	429 201	112	7 010
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants 131)	132			
	Report à nouveau	134	82 270		
	Résultat de l'exercice	136	878		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	84 248		
Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	154 994		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 269		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 4 600)	172	6 454		
	Comptes courants d'associés	173	173 227		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	337 944		
Total général (I + II + III)		180	422 192		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	380	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A.G.C.ENéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210					
	Production vendue	{	biens		215		214					
			services *		217		218	72 000				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée*						224					
	Subventions d'exploitation reçues						226					
	Autres produits						230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	72 000				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234					
	Variation de stocks (marchandises)*						236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	35				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240					
	Autres charges externes* :	(	dont crédit-bail :	- mobilier : 2 195	- immobilier :	)	242	54 476				
	Impôts, taxes et versements assimilés	(	dont CFE et CVAE *			243	1 127	244	1 646			
	Rémunérations du personnel*						250	10 014				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	752				
	Dotations aux amortissements*	(	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI		255		)	254	2 305			
	Dotations aux provisions						256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	41			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)							264	69 268				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	2 733				
Produits financiers (III)			280	3			294	1 467				
Charges financières (V)							290					
Produits exceptionnels (IV)							300	200				
Charges exceptionnelles (VI) {							306	190				
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							347					
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)							310	878				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							312	878				
B- RÉSULTAT FISCAL							314					
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles*						322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	90				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	200				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)							986				
ZFU -TE (44. octies A)							987					
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)							981					
JEI (44. sexies A)							989					
ZRD (44. terdecies)							127					
ZRR (44. quindecies)							138					
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)							991					
Investissements et souscriptions outre-mer							344					
ZFANG (44 quaterdecies)							345					
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)							993					
BUD (44 sexdecies)							992					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit					346		350				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641						
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990						
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	1 268	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			360			
	Déficits antérieurs reportables : *											
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	1 268	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.